

Samedi 4 février 2021

Il avait été attaqué par un lion, le voyageur reconnu responsable

En août 2015 en Tanzanie, Patrick Fourgeaud est attaqué dans sa tente par un lion. Mutilé et traumatisé, il porte plainte contre le tour-opérateur, qu'il estime responsable de la sécurité de ses clients. La justice vient de lui donner raison.

Patrick et Brigitte Fourgeaud, industriels vivant au Mont-Saxonnex, partagent avec Ernest Hemingway l'amour de l'Afrique et des "Big five" (lion, léopard, éléphant, rhinocéros, buffle ; les cinq mammifères emblématiques du continent africain). Du moins les aimaient-ils jusqu'à cette nuit en enfer, dans le parc national de Ruaha, en Tanzanie.

En fin de journée, les clients d'Africa Travel Resource (ATR), un tour-opérateur britannique spécialisé dans les

safaris de luxe, s'installent dans le village de tentes du bivouac. Après une soirée près du feu de bois et des discussions autour de la journée écoulée, Brigitte (63 ans) et Patrick (64 ans) partent se coucher. Au milieu de la nuit, pendant leur sommeil, un lion rentre dans leur tente. Il renifle un moment le dos de Brigitte, en silence, sans la réveiller. Après coup, Patrick pense que ce sont les poils de la crinière qui l'ont effleuré et réveillé. L'homme s'est dressé en voyant le grand fauve. Face à cette gueule effroyable, il hurle de terreur. Le lion n'attaque pas vraiment mais mord Patrick au visage et donne un coup de patte sur son bras gauche avant de partir.

Il faut savoir que d'un seul coup de patte, un lion adulte est capable de briser l'échine d'un gnou... Du bras lacéré de Patrick Fourgeaud, il ne reste que les os, des lambeaux de

muscles et de tendons.

Après l'attaque, le combat juridique

Plus tard, Brigitte confiera : « Je n'oublierai jamais ce moment où je me suis réveillée et j'ai vu le lion. [...] Je pensais que nous allions mourir tous les deux. L'attaque restera en moi le reste de ma vie... »

Pour Patrick, l'enfer devait se poursuivre encore longtemps. « Il m'a arraché le bras, depuis l'épaule jusqu'à l'avant-bras, déclare-t-il. Il n'y avait plus que l'os. Les chirurgiens m'ont donc réparé en prenant tout le grand dorsal, ont fait un lambeau pour reconstruire la chair du bras mais c'est de la chair qui ne sert à rien. »

Et puis il y a le traumatisme du couple, et les douleurs neuropathiques de Patrick. Il faudra aux Fourgeaud quatre années de reconstruction avant d'avoir la force d'entamer un

autre combat, juridique celui-là, contre ATR. En effet, ces habitués des voyages dans la savane africaine n'ont pas imaginé un seul instant que le camp de toile installé dans une réserve peuplée de fauves n'était pas surveillé durant la nuit. Ils ont donc contacté le célèbre cabinet d'avocats londonien Irwin Mitchell pour se retourner contre ATR pour manquement à l'obligation de sécurité.

Une première reconnaissance

« Les voyageurs et les entreprises de vacances ont le devoir de veiller à la sécurité des clients, et dans ce cas, nous pensons que cela ne s'est pas produit », assurait en juillet 2020 Leane Shanks, leur avocat, à Metro.co.uk. Selon lui, « Patrick et Brigitte pensent que personne ne veillait la nuit sur le camp pen-

dant qu'ils dormaient dans les tentes. De plus, leur guide ne leur a pas donné de conseils adéquats sur les risques particuliers pour cette nuit de camping à cet endroit. C'est étonnant lorsque l'on sait que les tentes ont été installées à un endroit connu pour être fréquenté par des lions et d'autres animaux sauvages, la nuit. » Les avocats d'ATR, quant à eux, déclinaient toute responsabilité dans cet accident.

Évaluant la faute du voyageur à 90 %, le juge britannique en charge de l'affaire a ordonné à ATR, le 26 janvier dernier, de verser 100 000 livres aux Fourgeaud (qui en demandaient 200 000), afin de couvrir une partie des frais engagés pour cette procédure (plus de 300 000 livres). Une prochaine audience jugera du montant des dommages et intérêts que l'agence devra leur verser.

Philippe CORTAY